

LETTRE D'ENTENTE PARTICULIÈRE

ENTRE : Société des casinos du Québec inc.

ci-après appelé « **l'employeur** »

ET : Syndicat des employé-e-s de la Société des casinos du Québec-CSN (Section Unité Générale)

ci-après appelé « **le syndicat** »

RELATIVE À : Reconnaissance de Loto-Québec et ses filiales dans l'application de l'article 9.9 Emploi hors de l'unité d'accréditation

CONSIDÉRANT la convention collective signée le 6 juillet 2018;

CONSIDÉRANT l'article 9.9 de la convention collective qui exclut la reconnaissance de Loto-Québec et ses filiales pour les emplois et affectations temporaires obtenus hors de l'unité d'accréditation;

CONSIDÉRANT la lettre d'entente AU 2021-12-16;

CONSIDÉRANT les discussions entre les parties et le désir mutuel d'accommoder certains salariés.

LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:


1. Nonobstant l'article 9.9 de la convention collective, les parties s'entendent à inclure Loto-Québec et ses filiales pour l'application et le traitement de l'article 9.9 – Emploi hors de l'unité d'accréditation notamment, pour le cumul d'ancienneté;
2. La présente entente s'applique à tout salarié en situation d'affectation temporaire au sein de Loto-Québec et ses filiales tel que le prévoit l'article 9.9, et ce, malgré l'échéance de la lettre d'entente AU 2022-12-16 au 31 mars 2022;
3. La présente entente constitue une transaction au sens des articles 2631 et suivants du Code civil du Québec, qu'elle est faite sans admission quelconque, et ne pourra être invoquée par l'une ou l'autre des parties à titre de précédent;
4. Les parties peuvent résilier ladite entente avec un avis écrit d'au moins trente (30) jours à l'autre partie.

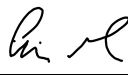
EN FOI DE QUOI les parties ont signé la présente à Montréal ce 11^e jour du mois d'août 2022.


Pour la Société des casinos du Québec inc.

Pour le Syndicat des employées et employés de la Société des casinos du Québec (CSN) – Unité Générale

Annie Robitaille
Chef de service, EEC


Steve Gauthier, Président
CSN, Unité générale


Cindy Roussel, CRIA
Partenaire d'affaires, EEC


Patrick Ouellette, Vice-président griefs
CSN, Unité générale